

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition
ne contient pas
les publications
contenant des données
personnelles protégées.
Dès lors, seule
la version officielle
sur papier fait foi.

JAA 2800 Delémont – 41^e année – N° 10 – Mercredi 13 mars 2019

Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le mercredi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12 heures. Ce délai peut être modifié si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Editeur: Pressor SA, Centre d'impression et d'arts graphiques, Delémont, tél. 032 421 19 19, fax 032 421 19 00. Compte de chèques postaux 12-874158-4.

Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8 h 30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** « Journal officiel de la République et Canton du Jura », case postale 553, 2800 Delémont 1. **Courriel:** journalofficiel@pressor.ch

Publications des autorités cantonales

République et Canton du Jura

Ordre du jour de la session du Parlement du mercredi 27 mars 2019, à 8 h 30, à l'Hôtel du Parlement, à Delémont

1. Communications
2. Questions orales
3. Election d'un remplaçant de la commission de la justice
4. Election d'un remplaçant de la commission des affaires extérieures et de la formation
5. Arrêté octroyant un crédit au Secrétariat du Parlement pour le remplacement de l'installation de conférence et de vote électronique de la salle du Parlement

Interpellations

6. Interpellation N° 896
Réforme de la fiscalité des entreprises. Jean-Daniel Tschan (PCSI)
7. Interpellation N° 898
Le nouveau concept cantonal de médecine d'urgence et de sauvetage (CCMUS) pour les Franches-Montagnes interpelle! Vincent Hennin (PCSI)
8. Interpellation N° 899
Crimes pédophiles dans l'Eglise catholique: mettre les coupables entre les mains de la justice civile. Pierre-André Comte (PS)
9. Interpellation N° 900
Qu'en est-il de la consultation des parlements dans le cadre des concordats intercantonaux découlant de la loi fédérale sur les jeux d'argent? Philippe Rottet (UDC)
10. Interpellation N° 901
Fermeture de la poste de Mervelier: quid de la mission de service public? Vincent Eschmann (PDC)

Département de l'environnement

11. Postulat N° 389
Développer l'offre en mobilité douce en améliorant le réseau cyclable grâce à l'aménagement de bornes rechargeables pour les vélos électriques sur certains circuits-clés. Noémie Koller (PS)

12. Arrêté portant adhésion de la République et Canton du Jura à l'accord intercantonal harmonisant la terminologie dans le domaine des constructions (AIHC)
13. Loi portant adaptation de la législation cantonale à l'accord intercantonal harmonisant la terminologie dans le domaine des constructions (première lecture)
14. Motion N° 1236
Réfléchir et agir pour la planète. Pierre-André Comte (PS)
15. Motion N° 1238
Réchauffement climatique: agissons partout et tout de suite! Christophe Terrier (VERTS)
16. Motion N° 1239
Géothermie profonde: un état des lieux avant le début du projet! Loïc Dobler (PS)
17. Motion N° 1241
CFF Cargo: pérenniser le transport de marchandises par le rail au-delà de 2020. Hanno Schmid (VERTS)
18. Motion interne N° 136
Introduire une taxe d'incitation sur les billets d'avion pour protéger le climat. Florence Boesch (PDC)
19. Question écrite N° 3115
Nucléaire: dépôt de déchets radioactifs aux portes du Jura? Erica Hennequin (VERTS)
20. Question écrite N° 3121
Géothermie profonde: quelle suite? Raoul Jaeggi (PDC)

Département de la formation, de la culture et des sports

21. Modification de la loi sur l'enseignement et la formation des niveaux secondaire II et tertiaire et sur la formation continue (fusion CEJEF-SFO) (première lecture)
22. Modification du décret d'organisation du Gouvernement et de l'administration cantonale (fusion CEJEF-SFO) (première lecture)
23. Question écrite N° 3122
Accompagner la mobilisation pour le climat. Vincent Eschmann (PDC)

Département de l'intérieur

24. Motion N° 1237
Opération de recouvrement de prestations perçues indûment. Vincent Hennin (PCSI)

Delémont, le 8 mars 2019

Au nom du Parlement
Le président: Gabriel Voirol
Le secrétaire: Jean-Baptiste Maître

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal
de la séance du Gouvernement
du 26 février 2019**

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membre de la commission consultative pour le développement de l'économie pour la fin de la période 2016-2020:

- M^{me} Rébecca Lena, responsable RH et finances, et membre de la direction régionale d'Unia Transjurane, en remplacement de M. Pierluigi Fedele.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

La chancelière d'Etat: Gladys Winkler Docourt

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal
de la séance du Gouvernement
du 26 février 2019**

Par arrêté, le Gouvernement

- a autorisé M^{me} Pauline Costinea, née le 10 novembre 1991, originaire de La Baroche, et domiciliée à Cœuve, à exercer le notariat.

Elle est également autorisée à pratiquer des activités accessoires.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

La chancelière d'Etat: Gladys Winkler Docourt

République et Canton du Jura

Election au Parlement

Par arrêté, le Gouvernement a constaté qu'à la suite de la démission de M. Marcel Cuenin, député suppléant, Les Breuleux,

- M. Damien Paratte, Le Noirmont, est élu député suppléant du district des Franches-Montagnes.

Le présent arrêté entre en vigueur le 27 février 2019.

Delémont, le 26 février 2019

Certifié conforme.

La chancelière d'Etat: Gladys Winkler Docourt

Département de l'environnement

**Arrêté portant approbation des plans
d'aménagement du chemin de liaison
« La Vasselle - Le Lomont » à Alle**

Le Département de l'environnement,

vu les articles 32 et 35 de la loi du 26 octobre 1978 sur la construction et l'entretien des routes¹⁾,

vu la procédure d'établissement des plans, laquelle a été respectée,

vu le dépôt public du 16 mai au 18 juin 2018,

arrête:

Article premier Les plans d'aménagement du chemin de liaison « La Vasselle - Le Lomont », Alle, sont approuvés.

Art. 2 Une opposition a été enregistrée lors du dépôt public et a été levée.

Art. 3 Les droits des tiers à obtenir compensation ou indemnisation d'un préjudice établi et en connexité avec la réalisation ou l'exploitation du projet demeurent réservés.

Art. 4 Le Service des infrastructures remettra un dossier de plans à la disposition de la commune de Alle.

Art. 5 Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif au Gouvernement dans les trente jours dès sa publication au Journal officiel.

Art. 6¹ Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Delémont, le 1^{er} mars 2019

Département de l'environnement

David Eray
Ministre

¹⁾ RSJU 722.11

Département de l'environnement

Directive

**Concernant l'utilisation du fonds
pour la gestion des déchets
pour l'assainissement des décharges
et des installations de tir**

du 1^{er} mars 2019

Le Département de l'environnement,

vu les articles 32d, alinéas 1 et 2 et 32e, alinéa 3, lettres b et c, de la loi fédérale du 7 octobre 1983 sur la protection de l'environnement (LPE)¹⁾,

vu l'ordonnance fédérale du 26 août 1996 sur l'assainissement des sites pollués (OSites)²⁾,

vu les articles 9 et 10 de l'ordonnance fédérale du 26 septembre 2008 relative à la taxe pour l'assainissement des sites contaminés (OTAS)³⁾,

vu les articles 34, alinéa 5, lettre c, 40 et 50 de la loi du 24 mars 1999 sur les déchets⁴⁾,

vu l'article 17, alinéa 2, du décret du 24 mars 1999 sur le financement de la gestion des déchets⁵⁾,

arrête:

Article premier La présente directive définit les principes d'utilisation du fonds pour la gestion des déchets dans le cadre de l'octroi de subventions pour l'investigation, la surveillance et l'assainissement au sens de l'OSites des anciennes décharges communales et des installations de tir.

Art. 2¹ L'investigation, la surveillance et l'assainissement des anciennes décharges communales sont subventionnées par le fonds pour la gestion des déchets, sous respect des conditions suivantes:

- a) les mesures répondent aux exigences pour l'octroi des indemnités prescrites par la LPE et l'OTAS;
- b) l'exploitant a respecté les prescriptions d'exploitation;
- c) l'exploitation n'a pas généré de bénéfice.

² En cas de non-respect des conditions ci-dessus, le taux de subvention sera diminué en conséquence.

³ La subvention peut être augmentée en cas d'exigences et de charges exceptionnelles visant à protéger l'environnement ou lorsque les projets sont particulièrement onéreux par rapport à la population concernée.

⁴ L'organe compétent en matière financière statue sur l'octroi des montants prélevés sur le fonds.

Art. 3¹ L'investigation, la surveillance et l'assainissement des installations de tir sont subventionnées par le fonds pour la gestion des déchets, sous respect des exigences pour l'octroi des indemnités prescrites par la LPE et l'OTAS.

² La subvention peut être augmentée en cas d'exigences et de charges exceptionnelles visant à protéger l'environnement ou lorsque les projets sont particulièrement onéreux par rapport à la population concernée.

³ L'organe compétent en matière financière statue sur l'octroi des montants prélevés sur le fonds.

Art. 4 Les subventions sont octroyées en priorité pour les projets urgents du point de vue de la protection de l'environnement ou qui ont un rapport coût-bénéfice environnemental important.

Art. 5 La présente directive annule et remplace la directive du 28 juin 2007 concernant l'utilisation du fonds pour la gestion des déchets pour l'assainissement des décharges et des installations de tir.

Art. 6 ¹ La présente directive entre en vigueur immédiatement.

Delémont, le 7 mars 2019

Département de l'environnement

David Eray
Ministre

¹ RS 814.01

² RS 814.680

³ RS 814.681

⁴ RSJU 814.015

⁵ RSJU 814.015.6

Service du développement territorial

Procédure d'approbation des projets d'installations électriques

Mise à l'enquête publique

Commune: Clos du Doubs

Lieux: Les Champs-Fallat, Prés sur l'Ecluse, La Lomène, Derrière Maison, 2882 St-Ursanne, Pré Bouvier, 2883 Montmelon-Dessous, En Chavatte, Les Envers, 2884 Montenol

Requérante: BKW Energie SA, Rue Emile-Boéchat 83, 2800 Delémont

Projets:

- S-0175043.1 Station transformatrice Pompage SEC
– Construction d'une nouvelle station transformatrice étanche sur la parcelle N° 446 de la commune de Clos du Doubs en remplacement de celle existante afin de permettre la rénovation des installations de pompage
Coordonnées: 579653/245785
- L-0183999.2 Ligne souterraine 16 kV entre les stations Pompage SEC et Lorette
– Reprise du câble existant et mise en souterrain du dernier tronçon de ligne aérienne pour le raccordement de la nouvelle ST Pompage SEC
- L-0132223.2 Ligne mixte 16 kV entre les stations Pompage SEC et Montmelon-Dessous
– Mise en souterrain d'un tronçon de ligne aérienne jusqu'au mât HEB N° 31 pour le raccordement de la nouvelle ST Pompage SEC
- L-0218694.2 Ligne souterraine 16 kV entre les stations Pompage SEC et Montenol
– Reprise du câble existant et mise en souterrain du dernier tronçon de ligne aérienne pour le raccordement de la nouvelle ST Pompage SEC

Les demandes d'approbation des plans susmentionnées ont été soumises à l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI par BKW Energie SA, Rue Emile-Boéchat 83, 2800 Delémont au nom de BKW Energie AG, Viktoriaplatz 2, 3013 Berne.

Les dossiers seront mis à l'enquête du 13 mars jusqu'au 12 avril 2019 dans la commune de Clos du Doubs.

La mise à l'enquête publique entraîne, selon les art. 42-44 de la loi fédérale sur l'expropriation (RS 711), le ban d'expropriation.

Pendant le délai de mise à l'enquête, quiconque ayant qualité de partie en vertu de la loi sur la procédure administrative (RS 172.021) ou de la loi sur l'expropriation peut faire opposition auprès de l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI, Route de la Pâla 100, 1630 Bulle. Toute personne qui n'a pas fait opposition est exclue de la suite de la procédure.

Toutes les objections en matière d'expropriation et toutes les demandes d'indemnité ou de réparation en nature doivent être déposées dans le même délai. Les oppositions et les demandes déposées ultérieurement en vertu des articles 39-41 de la loi sur l'expropriation doivent également être adressées à l'Inspection fédérale des installations à courant fort.

Inspection fédérale des installations à courant fort
Projets
Route de la Pâla 100
1630 Bulle

Delémont, le 11 mars 2019

Service du développement territorial

Procédure d'approbation des projets d'installations électriques

Mise à l'enquête publique

Commune: Delémont

Lieu: 2800 Delémont

Requérante: BKW Energie SA, Rue Emile-Boéchat 83, 2800 Delémont

Projets:

- S-0175042.1 Station transformatrice Agricole
– Nouvelle construction, parcelle N° 405
Coordonnées: 594051/245778
- L-0124145.3 Ligne souterraine 16 kV entre les stations Agricole et Usine à Gaz
– Reprise du câble existant pour l'alimentation de la nouvelle station Agricole
- L-0204737.3 Ligne souterraine 16 kV entre les stations Agricole et Von Roll
– Reprise du câble existant pour l'alimentation de la nouvelle station Agricole
- L-0209613.2 Ligne souterraine 16 kV entre les stations Agricole et Imprimerie du Démocrate
– Reprise du câble existant pour l'alimentation de la nouvelle station Agricole
- L-0202966.2 Ligne souterraine 16 kV entre les stations Agricole et FMB
– Reprise du câble existant pour l'alimentation de la nouvelle station Agricole
- L-0101176.4 Ligne souterraine 16 kV entre les stations Agricole et BKW Courrendlin
– Reprise du câble existant pour l'alimentation de la nouvelle station Agricole

Les demandes d'approbation des plans susmentionnées ont été soumises à l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI par BKW Energie SA, Rue Emile-Boéchat 83, 2800 Delémont au nom du Services industriels de Delémont, Route de Bâle 1, 2800 Delémont.

Les dossiers seront mis à l'enquête du 13 mars jusqu'au 12 avril 2019 dans la commune de Delémont.

La mise à l'enquête publique entraîne, selon les art. 42-44 de la loi fédérale sur l'expropriation (RS 711), le ban d'expropriation.

Pendant le délai de mise à l'enquête, quiconque ayant qualité de partie en vertu de la loi sur la procédure

administrative (RS 172.021) ou de la loi sur l'expropriation peut faire opposition auprès de l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI, Route de la Pâla 100, 1630 Bulle. Toute personne qui n'a pas fait opposition est exclue de la suite de la procédure.

Toutes les objections en matière d'expropriation et toutes les demandes d'indemnité ou de réparation en nature doivent être déposées dans le même délai. Les oppositions et les demandes déposées ultérieurement en vertu des articles 39-41 de la loi sur l'expropriation doivent également être adressées à l'Inspection fédérale des installations à courant fort.

Inspection fédérale des installations à courant fort
Projets
Route de la Pâla 100
1630 Bulle

Delémont, le 11 mars 2019

**Publications
des autorités judiciaires**

Tribunal cantonal

Examens de notaire

Les candidat-e-s qui se proposent de se présenter, lors de la session de printemps 2019, aux examens en vue de l'obtention du brevet de notaire doivent adresser leur demande d'admission aux examens par écrit avec les pièces requises, au Tribunal cantonal, Commission des examens de notaire, Le Château, à Porrentruy, jusqu'au **vendredi 29 mars 2019** au plus tard.

Dans le même délai, l'émolument, soit CHF 100.– pour la première partie des examens et CHF 200.– pour la deuxième partie des examens, sera versé sur le compte de chèques du Tribunal cantonal (25-11354-0).

L'épreuve écrite de la première partie des examens aura lieu le lundi 29 avril 2019. Les épreuves écrites de la deuxième partie des examens auront lieu les mardi 23 et jeudi 25 avril 2019. Les examens oraux se dérouleront le mardi 28 mai 2019.

Porrentruy, le 1^{er} mars 2019

Le président de la Commission
des examens de notaire
Jean-Marc Christe

Tribunal cantonal

Examens d'avocat

Les candidat-e-s qui se proposent de se présenter, lors de la session de printemps 2019, aux examens en vue de l'obtention du brevet d'avocat doivent adresser leur demande d'admission aux examens par écrit, avec une copie des attestations de stage ainsi que de leur licence ou de leur maîtrise en droit, au président de la Commission des examens d'avocat, Tribunal cantonal, Le Château, à Porrentruy, jusqu'au **vendredi 29 mars 2019** au plus tard.

Dans le même délai, un émolument de CHF 400.– sera versé sur le compte de chèques du Tribunal cantonal (25-11354-0).

Les examens écrits auront lieu le mardi 23 avril, le jeudi 25 avril et le lundi 29 avril 2019. Les examens oraux se dérouleront le mercredi 12 juin 2019. L'épreuve de plaidoirie est fixée au mardi 18 juin 2019 et la remise des brevets au jeudi 27 juin 2019.

Porrentruy, le 1^{er} mars 2019

La présidente e.r. de la Commission
des examens d'avocat
Sylviane Liniger Odiet

Publications des autorités communales et bourgeoises

Boécourt

Election complémentaire d'un(e) membre de la Commission d'école primaire par les urnes le 19 mai 2019

Les électrices et électeurs de la commune de Boécourt sont convoqués aux urnes afin de procéder à l'élection complémentaire d'un(e) membre de la Commission d'école primaire, selon le système majoritaire à deux tours, conformément aux dispositions du règlement communal sur les élections.

Dépôt des candidatures: les actes de candidature doivent être remis au Conseil communal jusqu'au **lundi 8 avril 2019, à 18 heures**. L'acte de candidature indique le nom, le prénom, l'année de naissance, la profession du (de la) candidat(e) ou des candidat(e)s.

Il doit porter la signature manuscrite du (de la) candidat(e) et celles d'au moins cinq électeurs domiciliés dans la commune.

Si un(e) seul(e) candidat(e) se présente (pour un poste à repourvoir), il (elle) sera élu(e) sans vote (élection tacite).

Si aucun acte de candidature n'est déposé, l'élection se fait à la majorité relative. Les électeurs peuvent donner leurs suffrages à toute personne éligible.

En cas d'égalité des suffrages, une élection complémentaire pourrait avoir lieu. Pour le second tour, les actes de candidature devraient être remis au Conseil communal jusqu'au mercredi 22 mai 2019 jusqu'à 18 heures.

Le Conseil communal

Courchavon

Entrée en vigueur du règlement concernant les inhumations et le cimetière

Le règlement susmentionné, adopté par l'Assemblée communale de Courchavon le 13 décembre 2018, a été approuvé par le Délégué aux affaires communales le 13 février 2019.

Réuni en séance le 25 février 2019, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} mars 2019.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Au nom du Conseil communal
Le Maire: Serge Gschwind
La Secrétaire: Florence Marie Gerber

Courgenay

Assemblée communale extraordinaire, lundi 25 mars 2019, à 20 h, au Centre paroissial et culturel

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée du 17.12.2018
2. Prendre connaissance et accepter le crédit de Fr. 60 000.– lié au mandat d'étude du bureau Urbaplan pour l'élaboration de l'image directrice du secteur Pré Lidos par un atelier créatif et donner compétence au Conseil communal pour son financement et sa consolidation sous déduction des subventions cantonales
3. Information relative à la synthèse des investissements 2018-2022
4. Prendre connaissance et accepter le crédit de Fr. 110 000.– lié à l'achat d'une balayeuse et donner

compétence au Conseil communal pour son financement et sa consolidation

5. Prendre connaissance et accepter le crédit de Fr. 40 000.– lié à l'achat de nouvelles illuminations de Noël et donner compétence au Conseil communal pour son financement et sa consolidation
6. Prendre connaissance et accepter le crédit de Fr. 330 000.– lié à l'aménagement de la place en gravier au nord du terrain de football sur la parcelle communale N° 1126 et donner compétence au Conseil communal pour son financement et sa consolidation
7. Divers

Courrendlin

Assemblée communale ordinaire, lundi 8 avril 2019, à 19 h 30, à la halle de gymnastique

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Prendre connaissance et approuver le règlement d'organisation et d'administration de la commune mixte de Courrendlin.
3. Prendre connaissance et approuver le règlement concernant les traitements, honoraires, jetons de présence, vacations et indemnités des autorités communales.
4. Prendre connaissance et approuver le règlement de sécurité locale.
5. Prendre connaissance et approuver le règlement relatif au personnel de la commune mixte de Courrendlin.
6. Prendre connaissance et approuver le règlement sur les émoluments de la commune mixte de Courrendlin.
7. Prendre connaissance et approuver le budget de fonctionnement 2019, la quotité d'impôts et les taxes communales.
8. Discuter et voter un crédit de Fr. 105 000.– pour la réalisation d'un plan d'intentions dans le cadre du projet ViTaBirse (carte des dangers – crues de la Birse), 1^{re} étape.
9. Discuter et voter un crédit de Fr. 140 000.– pour l'étude du projet d'ouvrage de la traversée du village.
10. Informations communales.
11. Divers.

Le Conseil communal

Informations:

- Le procès-verbal de la dernière assemblée municipale est déposé publiquement au secrétariat communal.
- Les règlements mentionnés aux points 2 à 6 sont déposés au secrétariat communal 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale, où ils peuvent être consultés. Les éventuelles propositions d'amendement peuvent être adressées au secrétariat communal préalablement à l'assemblée jusqu'au vendredi 5 avril 2019.

Les documents précités sont également disponibles sur le site Internet communal, www.courrendlin.ch.

Delémont

Réglementation de trafic

Vu la décision du Conseil communal du 5 mars 2019, les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière; l'article 2 de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux; les art. 3 et 4 de l'ordonnance cantonale du 17 décembre 2013 concer-

nant les réglementations locales du trafic, le Conseil communal publie la réglementation du trafic suivante:

Restrictions de circulation

Route de la Communance: entre la route de Rossemaison et la rue Saint-Sébastien

Mise en sens unique: la circulation sera interdite dans le sens Ouest-Est, excepté pour les cycles

Pose d'un nouveau signal combiné OSR 4.08-1 « Sens unique avec circulation restreinte en sens inverse (vélo) » et OSR 2.14 « Circulation interdite aux voitures automobiles, aux motocycles et aux cyclomoteurs » avec la mention suivante: « De 23h00 à 5h00 exceptés riverains et vélos » à l'entrée de la Route de la Communance au Sud du bâtiment N° 4.

Pose d'un nouveau signal OSR 3.02 « Cédez le passage » au Sud du bâtiment N° 38 de la Route de la Communance.

Pose de deux nouveaux signaux OSR 2.02 « Accès interdit » avec plaque complémentaire « Vélos autorisés » au carrefour avec la rue Saint-Sébastien.

Pose d'un nouveau signal OSR 2.42 « Interdiction d'obliquer à droite » avec plaque complémentaire « Vélos autorisés » à l'Ouest du bâtiment N° 5C de la rue Saint-Sébastien.

Pose d'un signal OSR 4.11 « Emplacement d'un passage pour piétons » à l'Ouest du bâtiment N° 5C de la rue Saint-Sébastien.

Pose d'un signal OSR 4.11 « Emplacement d'un passage pour piétons » au Nord-Est du bâtiment N° 2 de la rue Saint-Sébastien.

Route de Rossemaison

Pose d'un signal combiné OSR 2.43 « Interdiction d'obliquer à gauche » avec mention 5.21 « Voitures automobiles lourdes » et schéma pour aller tourner au giratoire avec mention 5.01 « 250m »

Signalisation existante

Suppression de la signalisation existante contraire à la présente publication.

Le plan de modification du trafic et de la signalisation de la Route de la Communance N° UE-ROU-SIG-024. DWG sur lequel figure les restrictions de circulation et la signalisation fait partie intégrante de la présente publication et peut être consulté auprès du secrétariat du Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, route de Bâle 1, 2800 Delémont.

En vertu des articles 94, 96 et 98 du Code de procédure administrative, il peut être fait opposition à la présente décision dans les **30 jours**. Les oppositions, écrites et dûment motivées, sont à adresser, sous pli recommandé, auprès du secrétariat du Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, route de Bâle 1, 2800 Delémont.

Delémont, le 5 mars 2019

Conseil communal de Délemont

Haute-Ajoie

Entrée en vigueur du règlement d'organisation et d'administration

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'Assemblée communale de Haute-Ajoie le 6 décembre 2018, a été approuvé par le Gouvernement le 12 février 2019.

Réuni en séance du 7 mars 2019, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés auprès du secrétariat communal.

Conseil communal de Haute-Ajoie

Haute-Ajoie

Entrée en vigueur du règlement sur les émoluments

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'Assemblée communale de Haute-Ajoie le 6 décembre 2018, a été approuvé par le Gouvernement le 12 février 2019.

Réuni en séance du 7 mars 2019, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés auprès du secrétariat communal.

Conseil communal de Haute-Ajoie

Porrentruy

Le Conseil de ville est convoqué en séance ordinaire le jeudi 28 mars 2019, à 19h30, à la salle du Conseil de ville, Hôtel de Ville (2^e étage)

Ordre du jour:

1. Communications.
2. Informations du Conseil municipal.
3. Procès-verbal de la séance du 14 février 2019.
4. Questions orales.
5. Réponse à la question écrite intitulée « Bilan de la campagne de sensibilisation aux règles de stationnement » (N° 1066) (PCSI).
6. Réponse à la question écrite intitulée « Bientôt un restaurant scolaire pour l'école primaire » (N° 1067) (PCSI).
7. Réponse à la question écrite intitulée « Règlementations des salles à disposition dans la Commune de Porrentruy. « Porrentruy soutient ses étudiants et ses acteurs culturels » » (N° 1069) (PS-Les Verts).
8. Réponse à la question écrite intitulée « Adéquation entre qualification professionnelle exigée et rétribution salariale » (N° 1074) (PLR).
9. Traitement du postulat intitulé « Les écoles à l'horaire continu facilitent la vie de famille » (N° 1070) (PDC-JDC).
10. Approuver la révision du Règlement d'organisation et d'administration de la Commune municipale de Porrentruy (ROAC).
11. Approuver un crédit de CHF 2500000.-, TTC, à couvrir par voie d'emprunt, pour la réalisation des viabilités et de l'équipement du lotissement appelé l'Oiselier II, sous réserve de la décision du Corps électoral.
12. Divers.

Mars 2019

Au nom du Conseil de ville

Le Président: Johan Perrin

Publications des autorités administratives ecclésiastiques

Buix

Assemblée paroissiale, jeudi 11 avril 2019, à 20h, au bâtiment polyvalent à Buix

Ordre du jour:

1. Salutations.
2. Nomination de deux scrutateurs.
3. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée du 3 décembre 2018.
4. Comptes 2018.
5. Présentation et votation du projet de rénovation de l'intérieur de l'église, pour un montant de CHF 450 000.-, à couvrir par voie d'emprunt.
6. Présentation et votation du projet de rénovation du rez-de-chaussée de l'ancienne cure, pour un montant de CHF 15 000.-, à couvrir par les fonds propres.
7. Parole à l'équipe pastorale.
8. Divers.

Conseil de paroisse de Buix

Avis de construction

La Baroche / Miécourt

Requérants: Justine Juillet & Arnaud Goffinet, Le Chéselat 2, 2942 Alle. Auteur du projet: Planibat Sàrl, atelier d'architecture, Coinat d'Essertiau 10, 2942 Alle.

Projet: construction d'une maison familiale avec terrasse couverte, poêle, couvert à voitures et réduit, et PAC ext., sur la parcelle N° 1971 (surface 712 m²), sise Au Vouéson. Zone d'affectation: habitation HAa.

Dimensions principales: longueur 10 m 44, largeur 11 m 24, hauteur 6 m 11, hauteur totale 7 m 73. Dimensions couvert voitures et réduit: longueur 10 m 44, largeur 6 m 48, hauteur 3 m 89, hauteur totale 3 m 89. Dimensions terrasse couverte: longueur 7 m, largeur 4 m, hauteur 3 m 91, hauteur totale 3 m 91.

Genre de construction: matériaux: ossature bois isolée. Façades: maison: crépi, teinte blanc cassé/Couvert: bardage bois, teinte naturelle. Toiture: maison: tuiles béton, teinte grise/Couvert: toiture plate, fini gravier.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 12 avril 2019 au secrétariat communal de La Baroche où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

La Baroche, le 8 mars 2019

Le Conseil communal

Châtillon

Requérante: Pepi Natale SA, Rue du Jura 1, 2800 Delémont. Auteur du projet: Sébastien Jallon Sàrl, Sur Villeré 4, 2853 Courfaivre.

Projet: agrandissement des combles du bâtiment N° 12 et aménagement de 3 chambres, extension du séjour au rez + construction d'une piscine ext. non chauffée, sur la parcelle N° 1055 (surface 880 m²), sise Route de la Chenale. Zone d'affectation: habitation HAb, plan spécial Clos Brene.

Dimensions principales: existantes. Dimensions extension rez: longueur 8 m 15, largeur 2 m 98, hauteur 2 m 87, hauteur totale 2 m 87. Dimensions agrandissement combles: longueur 9 m 69, largeur 9 m 32, hauteur 2 m 98, hauteur totale 7 m 90. Dimensions piscine semi-enterrée: longueur 11 m, largeur 4 m 20, hauteur 1 m, hauteur totale 1 m.

Genre de construction: matériaux: existants inchangés/Nouveau: ossature bois isolée. Façades: existantes inchangées/Nouveau: panneaux fibre de bois crépis, teinte blanche. Toiture: existante inchangée/Nouveau: toitures plates, fini gravier, teinte grise.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 12 avril 2019 au secrétariat communal de Châtillon où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Châtillon, le 8 mars 2019

Le Conseil communal

Clos du Doubs / Saint-Ursanne

Requérante: Valérie Hanser, La Combatte 3, 2802 Develier. Auteur du projet: G. Comte SA, Route de Moutier 93, 2800 Delémont.

Projet: pose d'un enrobé bitumineux (500 m²) et de pavés filtrants (600 m²), sur la parcelle N° 413 (surface 1515 m²), sise Chemin du Bel'Oiseau. Zone d'affectation: activités AA.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 12 avril 2019 au secrétariat communal de Clos du Doubs où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saint-Ursanne, le 8 mars 2019

Le Conseil communal

Clos du Doubs / Saint-Ursanne

Requérants: Léa Külling et Linus Müller, Rue de la Cousterie 35, 2882 Saint-Ursanne.

Projet: remplacement d'un chauffage à mazout par un chauffage à bois, bâtiment N° 35, Rue de la Cousterie, parcelle N° 120 du ban de Clos du Doubs (Saint-Ursanne), zone HAa.

Dérogation: art. 21, loi sur les forêts.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 12 avril 2019 au secrétariat communal de Clos du Doubs, à Saint-Ursanne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saint-Ursanne, le 13 mars 2019

Conseil communal

Clos du Doubs / Saint-Ursanne

Requérante: Patricia Lamri, Rue Basse 16, Saint-Ursanne.

Projet: installation d'un poêle à pellet et d'un pavillon dans le jardin, bâtiment N° 16, Rue Basse, parcelle N° 86 du ban de Clos du Doubs (Saint-Ursanne), zone CA.

Dimensions: pavillon de jardin: diamètre: 265 cm; hauteur: 177 cm.

Genre de construction: pavillon de jardin: matériaux: métal.

Dérogation requise: art. CA 11, RCC.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 12 avril 2019 au secrétariat communal de Clos du Doubs, à Saint-Ursanne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément

à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saint-Ursanne, le 13 mars 2019

Conseil communal

Cœuve

Requérante: Isabelle Leschenne, Route de Porrentruy 105, 2932 Cœuve. Auteur du projet: FS architecture, Fernanda Schmitt, Rue du Varieux 12, 2900 Porrentruy.

Projet: transformation et rehaussement de la toiture du bâtiment existant N° 89A comprenant 3 nouveaux appartements dont 1 accessible par la «Route de Porrentruy» et 2 par la «Ruelle Sur les Toits», pose de 2 poêles à bois avec 2 conduits de fumée sur pan Est, pose de Vélux et création en toiture pan Est d'un balcon-terrace recouvert d'une claire-voie amovible en bois. PAC extérieure (saut-de-loup). Sur la parcelle N° 42 (surface 213 m²), sise Route de Porrentruy/Ruelle Sur les Toits. Zone d'affectation: centre CA.

Dimensions principales: longueur 12 m 85, largeur 11 m 75, hauteur 5 m 44, hauteur totale 11 m 12.

Genre de construction: matériaux: maçonnerie existante en pierre, brique ciment creuse et terre cuite, isolation périphérique extérieure, isolation périphérique intérieure, ossature bois isolée avec isolation périphérique, Fermacell. Façades: crépissage, teinte rouge pastel type NCS S 2020-Y60R, lames bois mélèze grisé naturellement. Toiture: tuile en terre cuite, teinte brun orange (existant), pente Ouest = 48°, pan EST = 32°.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 12 avril 2019 au secrétariat communal de Cœuve où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Cœuve, le 8 mars 2019

Le Conseil communal

Delémont

Requérante: Afrim'immo SA, Rue du Vieux-Château 27, 2800 Delémont. Auteur du projet: Arcogestim SA, Rue du Temple 20, 2800 Delémont.

Projet: transformation du bâtiment N° 2 existant pour l'aménagement de 3 appartements. Pose de velux en toiture et restauration des façades, sur les parcelles N°s 1307 et 1308 (surfaces respectives 116 et 32 m²), sises Rue de Chêtré 2. Zone d'affectation: CA: zone centre A.

Dimensions principales: existantes.

Genre de construction: murs extérieurs: existants. Façades: crépis, couleur: selon restauration. Couverture: tuiles existantes.

Dérogation requise: art. 117 alinéa 4 RCC Lucarnes - vélux.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au samedi 13 avril 2019 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la

compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 7 mars 2019

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics

Delémont

Requérante: Les Fils de Marc Joliat SA, Rue de l'Avenir 17, 2852 Courtételle. Auteur du projet: Les Fils de Marc Joliat SA, Rue de l'Avenir 17, 2852 Courtételle.

Projet: construction d'une maison jumelée avec deux couverts/réduits à voitures et un couvert pour les deux terrasses. Pose de deux pompes à chaleur air/eau, sur la parcelle N° 5109 (surface 794 m²), sise Rue des Pastourelles. Zone d'affectation: HAa: zone d'habitation A secteur a.

Dimensions principales: longueur 13 m 49, largeur 12 m 48, hauteur 6 m 90, hauteur totale 6 m 90. Dimensions couvert voiture avec réduit Est: longueur 7 m 44, largeur 4 m 28, hauteur 4 m, hauteur totale 4 m. Dimensions couvert voiture avec réduit Ouest: longueur 7 m 44, largeur 4 m 28, hauteur 3 m 50, hauteur totale 3 m 50. Dimensions principales: longueur 10 m 37, largeur 3 m, hauteur 4 m, hauteur totale 4 m.

Genre de construction: murs extérieurs: béton préfabriqué, isolation et alba/béton. Façades: béton préfabriqué, couleur: blanc. couverture: gravillon.

Chauffage: 2 pompes à chaleur air/eau.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au dimanche 14 avril 2019 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 11 mars 2019

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics

Delémont

Requérante: Varinor SA, Rue St-Georges 7, 2800 Delémont. Auteur du projet: Burri et Partenaires Sàrl, Rte de Bâle 10, 2805 Soyhières.

Projet: extension et transformation de l'usine existante comprenant la construction d'un quai de livraison fermé, d'un SAS, d'un local sanitaire et le réaménagement de plusieurs locaux ainsi que le réaménagement d'une partie des places de stationnement extérieures et la pose de barrières, sur les parcelles N°s 2574 et 3245 (surface 6130 et 1995 m²), sise Rue Saint-Georges 7. Zone d'affectation: ABb: zone d'activités B secteur b.

Description: quai de livraison.

Dimensions principales: longueur 15 m 70, largeur 7 m 35, hauteur 4 m 66, hauteur totale 4 m 66.

Genre de construction: murs extérieurs: béton armé et isolation intérieure. Façades: béton armé, couleur: gris clair. Couverture: LES paillettes.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au dimanche 14 avril 2019 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 11 mars 2019

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics

Haute-Ajoie / Chevenez

Requérant: Gérard Riat, Les Colonges 71, 2906 Chevenez. Auteur du projet: Gérard Riat, Les Colonges 71, 2906 Chevenez.

Projet: transformation et agrandissement du bâtiment existant N° 72 comprenant 4 logements avec terrasses couvertes au rez-de-chaussée et 1^{er} étage, ascenseur, toit-terrasse sur agrandissement. Construction d'un couvert à voitures 4 places, aménagement d'une place de stationnement plein air latérale au couvert à voitures, aménagement d'une bande en herbe avec plantations d'arbres le long de la Route de Grand bois. Chauffage (mazout) à distance depuis l'immeuble N° 71. Sur la parcelle N° 356 (surface 606 m²), sise Les Colonges/Route de Grand-Bois. Zone d'affectation: centre CA.

Dimensions principales bât. 72: existantes. Dimensions agrandissement N° 72: longueur 18 m 20, largeur 7 m, hauteur 6 m 20, hauteur totale 8 m 60. Dimensions couvert à voitures: longueur 12 m, largeur 5 m, hauteur 3 m, hauteur totale 3 m.

Genre de construction: matériaux bât. 72: maçonnerie existante en pierre, enduit isolant faces intérieure et extérieure. Matériaux agrandissement N° 72: brique de terre cuite, isolation périphérique, lames bois. Façades: bât. 72: crépissage, teinte blanche. Agrandissement bât. 72: lames bois, teinte grise. Toiture bât. N° 72: petites tuiles en terre cuite bâtiment existant N° 72, teinte rouge, pente sans changement. Agrandissement bât 72: toit plat en béton, isolation, étanchéité, dalle de jardin ciment. Couvert à voitures: toit plat, étanchéité, gravier.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 11 avril 2019 au secrétariat communal de Haute-Ajoie où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Chevenez, le 11 mars 2019

Le Conseil communal

Haute-Sorne / Bassecourt

Requérante: DCMI SA, Rue du Stand 13, 2830 Courrendlin. Auteur du projet: DCMI SA, Rue du Stand 13, 2830 Courrendlin.

Projet: construction d'une maison familiale avec terrasse couverte, couvert à voitures, réduit en annexe et pose d'une PAC air/eau, sur la parcelle N° 4529 (surface 737 m²), sise Rue des Etangs. Zone d'affectation: zone d'habitation HAa. Plan spécial: PS «Longues Rayes Ouest». Lieu-dit: Longues Royes.

Dimensions principales: longueur 13 m 30, largeur 9 m 95, hauteur 6 m 31. Dimensions couvert à voitures: longueur 6 m 38, largeur 5 m 85, hauteur 3 m 21. Dimensions réduit: longueur 3 m 20, largeur 2 m 80, hauteur 3 m 20. Dimensions terrasse couverte: longueur 4 m, largeur 3 m, hauteur 3 m 20.

Genre de construction: murs extérieurs: brique terre cuite ép. 15 cm/béton ép. 15 et 18 cm + isolation périphérique ép. 20 cm. Façades: crépi, bardage bois, béton visible, couleur: blanc cassé et gris. Couverture: gravier rond 16/32 mm, couleur: gris.

Chauffage: PAC air/eau splitter (en façade Nord).

Dérogation requise: Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au lundi 15 avril 2019 inclusivement, au Secrétariat communal de Haute-sorne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Bassecourt, le 11 mars 2019

Le Conseil communal

Haute-Sorne / Glovelier

Requérants: Monsieur et Madame Lobsiger Eric et Imelda, Rue de la Gare 16, 2855 Glovelier. Auteur du projet: Seuret SA, Rue du Stand 13, 2830 Courrendlin.

Projet: construction de 3 maisons familiales avec terrasses et parking souterrain collectif, caves, locaux techniques en sous-sol. PAC air/eau, sur la parcelle N° 232 (surface 2264 m²), sise Rue de la Gare. Zone d'affectation: zone Centre CA.

Dimensions principales: longueur 11 m 50, largeur 8 m, hauteur 4 m 97, hauteur totale 7 m 64. Dimensions terrasses: longueur 5 m, largeur 2 m 50, hauteur 3 m 14. Dimensions sous-sol villas A+B: longueur 11 m 21, largeur 8 m 67. Dimensions sous-sol villas C: longueur 6 m 03, largeur 2 m 23.

Genre de construction: murs extérieurs: brique terre cuite, béton ép. 15 cm + isolation périphérique ép. 20 cm. Façades: crépi, bardage bois, couleur: crépi: blan cassé, cardage bois: gris. Couverture: tuile TC type Jura, couleur: brun. Dimensions sous-sol villa C: longueur 6 m 03, largeur 2 m 23.

Chauffage: PAC air/eau.

Dérogation requise: Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au lundi 15 avril 2019 inclusivement, au Secrétariat communal de Haute-sorne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusion et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le

délaï d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Bassecourt, le 11 mars 2019

Le Conseil communal

Haute-Sorne / Glovelier

Requérants: Monsieur et Madame Lobsiger Eric et Imelda, Rue de la Gare 16, 2855 Glovelier. Auteur du projet: Seuret SA, Rue du Stand 13, 2830 Courrendlin.

Projet: transformation du bâtiment et création de 8 appartements avec terrasses, parking souterrain collectif, PAC air/eau, ouverture de la toiture et pose de 2 Velux en toiture Nord, pose d'un Velux et création de 2 lucarnes en toiture Sud, sur la parcelle N° 232 (surface 2264 m²), sise Rue de la Gare 16. Zone d'affectation: zone Centre CA.

Dimensions principales: inchangées. Dimensions sous-sol parking collectif: longueur 28 m 10, largeur 17 m 15. Dimensions velux Nord: longueur 1 m 14, largeur 1 m 18. Dimensions ouverture toiture: longueur 1 m 40, largeur 0 m 99. Dimensions velux Sud: longueur 0 m 78, largeur 0 m 98. Dimensions lucarne 1: longueur 5 m 64, largeur 2 m 80. Dimensions lucarne 2: longueur 4 m 33, largeur 2 m 80.

Genre de construction: murs extérieurs: moellons existants avec enduit ext. et doublage int./brique terre cuite ép. 15 cm avec bardage bois/isolation périphérique crépi partie Sud. Façades: crépi, bardage bois, couleur: crépi: blanc, bardage bois: gris. Couverture: tuile TC type Jura, couleur: brun.

Chauffage: PAC air/eau.

Dérogation requise: art. CA 16 al. 4: ouvertures en toiture.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au lundi 15 avril 2019 inclusivement, au Secrétariat communal de Haute-sorne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Bassecourt, le 11 mars 2019

Le Conseil communal

Haute-Sorne / Bassecourt

Requérante: DCMI SA, Rue du Stand 13, 2830 Courrendlin. Auteur du projet: DCMI SA, Rue du Stand 13, 2830 Courrendlin.

Projet: construction d'une maison familiale avec terrasse couverte, couvert à voitures et réduit en annexe, pose d'une pompe à chaleur air/eau splitter en façade Nord, sur la parcelle N° 4530 (surface 664 m²), sise Rue des Etangs 24. Zone d'affectation: zone d'habitation HAa. Plan spécial: Longues Royes Ouest. Lieu-dit: Longues Royes.

Dimensions principales: longueur 13 m 30, largeur 9 m 95, hauteur 6 m 29, hauteur totale 6 m 36. Dimensions couvert à voitures: longueur 6 m 38, largeur 5 m 85, hauteur 3 m 21. Dimensions réduit: longueur 3 m 20, largeur 2 m 80, hauteur 3 m 20. Dimensions terrasse couverte: longueur 4 m, largeur 3 m, hauteur 3 m 20.

Genre de construction: murs extérieurs: brique terre cuite ép. 15 cm et 18 cm + isolation périphérique ép. 20 cm. Façades: crépi, bardage bois, béton visible, couleur: Blanc cassé et gris. Couverture: gravier rond 16/32 mm, couleur: gris.

Chauffage: pompe à chaleur air/eau splitter en façade Nord.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au lundi 15 avril 2019 inclusivement, au Secrétariat communal de Haute-sorne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Bassecourt, le 11 mars 2019

Le Conseil communal

Val Terbi / Vicques

Requérant: Roger Monnin, architecte, Rue du Vieux-Moulin 20, 2854 Bassecourt. Auteur du projet: Roger Monnin, architecte, Rue du Vieux-Moulin 20, 2854 Bassecourt.

Projet: construction d'une maison familiale avec poêle, PAC ext., velux, terrasse couverte, annexe, sur la parcelle N° 3000 (surface 768 m²), sise Impasse de l'Orne. Zone d'affectation: habitation HA.

Dimensions principales: longueur 10 m 20, largeur 8 m 20, hauteur 4 m 50, hauteur totale 7 m 40. Dimensions annexe: longueur 14 m 20, largeur 7 m 60, hauteur 3 m 20, hauteur totale 3 m 30.

Genre de construction: matériaux: brique TC, isolation périphérique. Façades: crépi minéral, teinte pastel à définir. Toiture: tuiles, teinte anthracite.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 12 avril 2019 au secrétariat communal de Val Terbi, Chemin de la Pale 2, 2824 Vicques où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Vicques, le 11 mars 2019

Le Conseil communal

Mises au concours

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



En prévision de départs, la Police cantonale recrute des

Aspirant-e-s de police

Mission: apprendre et veiller au respect des institutions démocratiques, en particulier en assurant l'exécution et l'observation des lois. Acquérir les

connaissances pour prévenir et réprimer les atteintes à la sécurité et à l'ordre publics. Prêter assistance en cas de dangers graves, d'accidents ou de catastrophes. Selon son niveau de compétences, assurer la protection des personnes et des biens. Participer aux actions de prévention, d'information, d'éducation et de répression. Selon ses capacités, empêcher, dans la mesure du possible, la commission de tout acte punissable. Réussir les objectifs fixés par l'école de police, ainsi que le brevet fédéral de police.

Exigences: être âgé-e de 18 ans au minimum; bénéficier d'au minimum une année d'expérience professionnelle; être de nationalité suisse ou au bénéfice d'un permis d'établissement C; posséder une formation scolaire ou professionnelle sanctionnée par un certificat de capacité ou un titre jugé équivalent; justifier d'une bonne culture générale; jouir d'une bonne condition physique; être titulaire du permis de conduire catégorie B. Les candidat-e-s retenu-e-s devront suivre avec succès l'Ecole de police et obtenir le Brevet fédéral de policier.

Examens préalables: des examens préalables seront organisés et porteront notamment sur le français, le sport, les compétences cognitives, des mises en situation et des entretiens RH. Les dates de ces différentes étapes sont disponibles sur le site www.cifpol.ch

Entrée en fonction: l'Ecole de police débute en janvier 2020.

Lieu de travail: CIFPol, écoles de Colombier et Granges-Paccot ainsi que le territoire cantonal.

Renseignements: peuvent être obtenus auprès de M^{me} Marie-Jane Intenza, adjointe au Commandant de la Police cantonale jurassienne, tél. 032 420 65 65.

Une séance d'information est organisée le 25 mars 2019, à 18h30, à l'auditorium de la Division commerciale du CEJEF, rue de l'Avenir 33 à 2800 Delémont.

Vous êtes intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de candidature sur le site: www.cifpol.ch, et postulez jusqu'au 18 avril 2019. Le processus de recrutement y est précisément décrit.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



En prévision du départ en retraite du titulaire, le Département des finances met au concours le poste de

Chef-fe du Service des contributions

Mission: direction et organisation du service; élaboration de la législation fiscale; émission des directives d'application; surveillance de la taxation, de la lutte contre la fraude fiscale et du contentieux; règlement de cas particuliers; représentation du service dans plusieurs groupes de travail ou commissions; exécution de toute autre tâche confiée par le Gouvernement ou le chef de Département.

Profil: master en droit avec brevet d'avocat-e ou de notaire, master en sciences économiques avec diplôme d'expert-e en finance et controlling ou d'expert-e fiscale, ou formation et expérience jugées équivalentes; 5 à 6 ans d'expérience dans une activité similaire; les certificats CSI IIa, IIb et III constituent un atout; maîtrise de la fiscalité directe suisse et cantonale; connaissances en fiscalité internationale; bonne connaissance du tissu politico-économico-social jurassien; aptitude à diriger

un service regroupant plus de 110 collaborateurs-trices et comptant plusieurs niveaux de hiérarchie; force de conviction; bonnes connaissances des langues allemande et anglaise; bonne maîtrise informatique.

Fonction de référence et classe de traitement: Chef-fe de service IVb/Classe 25.

Entrée en fonction: à convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: peuvent être obtenus auprès de M. le Ministre Charles Juillard, chef du Département des finances, tél. 032 420 55 03 et de M. François Froidevaux, chef du Service des contributions, tél. 032 420 55 30.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Chef-fe du Service des contributions », jusqu'au 5 avril 2019.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Le Service juridique met au concours un poste d'

Agent-e de détention à 80%

Mission: surveiller et encadrer les détenus. Faire respecter les règlements. Participer au bon fonctionnement de l'établissement. Assurer la sécurité des personnes et des lieux.

Profil: être au bénéfice du brevet fédéral d'agent-e de détention ou être au bénéfice d'un CFC et s'engager à acquérir la formation d'agent-e de détention en cours d'emploi auprès du Centre suisse de formation pour le personnel pénitentiaire à Fribourg. Sens aigu des relations humaines. Rigueur, calme et tolérance. Aptitude à la communication orale. Aptitude à assumer des horaires irréguliers et de nuit et à travailler en équipe. Aptitude à assumer des situations psychosociales difficiles. Connaissance des outils informatiques et permis de conduire. La connaissance d'une deuxième langue constitue un atout.

Fonction de référence et classe de traitement: agent-e de détention I/Classe 10.

Entrée en fonction: à convenir.

Lieu de travail: Porrentruy et Delémont. Le personnel est appelé à travailler sur les deux sites.

Renseignements: peuvent être obtenus auprès de M. Romain Marchand, chef du Service juridique, tél. 032 420 56 30, courriel: secur.jur@jura.ch.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents

usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou *postulation@jura.ch*). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Agent-e de détention », jusqu'au 5 avril 2019.

www.jura.ch/emplois

JURA **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour des leçons de soutien ambulatoire secondaire, des postes d'

Enseignant-e secondaire spécialisé-e (contrat de durée indéterminée)

Mission : assurer de manière adaptée aux capacités de chaque élève l'acquisition des connaissances générales. Avec les parents, favoriser le développement psychomoteur, affectif, cognitif et social des élèves nécessitant une prise en charge spécifique. Organiser et animer des activités favorisant l'éveil, l'autonomie et l'apprentissage des élèves. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques. Participer aux projets et activités de l'établissement.

Taux d'activité :

- 1 poste comprenant 10 leçons hebdomadaires au sein du cercle scolaire secondaire de Courrendlin ;
- 1 poste comprenant 18 leçons hebdomadaires au sein du cercle scolaire secondaire de Val Terbi.

Profil : Master HEP pour le secondaire I et MAES (Master en enseignement spécialisé) ou titre jugé équivalent.

Fonction de référence et classe de traitement : Enseignant-e secondaire spécialisé-e/Classe 19.

Entrée en fonction : 1^{er} août 2019.

Renseignements : peuvent être obtenus auprès de M^{me} Edith Mateille, responsable de la section pédagogie spécialisée (032 420 54 36).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire, un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles sont adressées, par écrit, en précisant le nombre exact de leçons et le cercle scolaire souhaités, avec la mention « Postulation soutien ambulatoire ES », au Service de l'enseignement, section pédagogie spécialisée, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont **jusqu'au 5 avril 2019**.

JURA **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour les structures de soutien secondaires, des postes d'

Enseignant-e secondaire spécialisé-e (contrat de durée indéterminée)

Mission : assurer de manière adaptée aux capacités de chaque élève l'acquisition des connaissances générales.

Avec les parents, favoriser le développement psychomoteur, affectif, cognitif et social des élèves nécessitant une prise en charge spécifique. Organiser et animer des activités favorisant l'éveil, l'autonomie et l'apprentissage des élèves. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques. Participer aux projets et activités de l'établissement.

Taux d'activité :

- 2 postes de titulaires comprenant 28 leçons hebdomadaires chacun au sein du cercle scolaire secondaire de Delémont ;
- des postes d'intervenant-e-s comprenant 49 leçons hebdomadaires au total au sein du cercle scolaire secondaire de Delémont, à répartir selon les souhaits des candidat-e-s ;
- 1 poste d'intervenant-e comprenant 6 leçons hebdomadaires au sein du Collège Thurmann à Porrentruy.

Profil : Master HEP pour le secondaire I et MAES (Master en enseignement spécialisé) ou titre jugé équivalent.

Fonction de référence et classe de traitement : Enseignant-e secondaire spécialisé-e/Classe 19.

Entrée en fonction : 1^{er} août 2019.

Renseignements : peuvent être obtenus auprès de M^{me} Edith Mateille, responsable de la section pédagogie spécialisée (032 420 54 36).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire, un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles sont adressées, par écrit, en précisant le nombre exact de leçons et le cercle scolaire souhaités, avec la mention « Postulation structure de soutien ES », au Service de l'enseignement, section pédagogie spécialisée, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont **jusqu'au 5 avril 2019**.

JURA **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour les classes de transition des postes d'

Enseignant-e primaire spécialisé-e (contrat de durée indéterminée)

Mission : assurer de manière adaptée aux capacités de chaque élève l'acquisition des connaissances générales. Avec les parents, favoriser le développement psychomoteur, affectif, cognitif et social des élèves nécessitant une prise en charge spécifique. Organiser et animer des activités favorisant l'éveil, l'autonomie et l'apprentissage des élèves. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques. Participer aux projets et activités de l'établissement.

Taux d'activité :

- 1 poste d'intervenant-e comprenant 10 leçons hebdomadaires au sein du cercle scolaire primaire de Porrentruy ;
- 1 poste d'intervenant-e comprenant 4 leçons hebdomadaires le mercredi matin au sein du cercle scolaire primaire de Val Terbi.

Profil : MAES (Master en enseignement spécialisé) ou titre jugé équivalent.

Fonction de référence et classe de traitement : Enseignant-e primaire spécialisé-e/Classe 16.

Entrée en fonction : 1^{er} août 2019

Renseignements : peuvent être obtenus auprès de M^{me} Edith Mateille, responsable de la section pédagogie spécialisée (032 420 54 36).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire, un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles sont adressées, par écrit, en précisant le nombre exact de leçons et le cercle scolaire souhaités, avec la mention « Postulation classe de transition », au Service de l'enseignement, section pédagogie spécialisée, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont **jusqu'au 5 avril 2019**.

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour les structures de soutien primaires, des postes d'

Enseignant-e primaire spécialisé-e (contrat de durée indéterminée)

Mission : assurer de manière adaptée aux capacités de chaque élève l'acquisition des connaissances générales. Avec les parents, favoriser le développement psychomoteur, affectif, cognitif et social des élèves nécessitant une prise en charge spécifique. Organiser et animer des activités favorisant l'éveil, l'autonomie et l'apprentissage des élèves. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques. Participer aux projets et activités de l'établissement.

Taux d'activité :

- 2 postes de titulaires comprenant chacun 28 leçons hebdomadaires au sein du cercle scolaire de Delémont;
- 1 poste d'intervenant-e comprenant 16 leçons hebdomadaires au total au sein du cercle scolaire primaire de Delémont;
- 1 poste d'intervenant-e comprenant 2 leçons hebdomadaires au sein du cercle scolaire primaire de Haute-Sorne;
- 1 poste d'intervenant-e comprenant 12 leçons hebdomadaires au sein du cercle scolaire primaire de Porrentruy.

Profil : MAES (Master en enseignement spécialisé) ou titre jugé équivalent.

Fonction de référence et classe de traitement : Enseignant-e primaire spécialisé-e/Classe 16.

Entrée en fonction : 1^{er} août 2019.

Renseignements : peuvent être obtenus auprès de M^{me} Edith Mateille, responsable de la section pédagogie spécialisée (032 420 54 36).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire, un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles sont adressées, par écrit, en précisant le nombre exact de leçons et le cercle scolaire souhaités, avec la mention « Postulation structure de soutien EP », au Service de l'enseignement, section pédagogie spécialisée, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont **jusqu'au 5 avril 2019**.

Dernier délai pour la remise des publications:

jusqu'au lundi 12 heures

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour des leçons de soutien ambulatoire primaire, des postes d'

Enseignant-e primaire spécialisé-e (contrat de durée indéterminée)

Mission : assurer de manière adaptée aux capacités de chaque élève l'acquisition des connaissances générales. Avec les parents, favoriser le développement psychomoteur, affectif, cognitif et social des élèves nécessitant une prise en charge spécifique. Organiser et animer des activités favorisant l'éveil, l'autonomie et l'apprentissage des élèves. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques. Participer aux projets et activités de l'établissement.

Taux d'activité :

- 1 poste comprenant 7 leçons hebdomadaires au sein du cercle scolaire primaire de Clos du Doubs;
- 1 poste comprenant 1 leçon hebdomadaire au sein du cercle scolaire primaire de Courgenay;
- 1 poste comprenant 3 leçons hebdomadaires au sein du cercle scolaire primaire de Courrendlin-Rebeuvelier-Vellerat;
- 1 poste comprenant 6 leçons hebdomadaires au sein du cercle scolaire primaire de Delémont;
- 1 poste comprenant 7 leçons hebdomadaires au sein du cercle scolaire primaire de Franches-Montagnes Est. Le-la titulaire est candidat-e d'office;
- 1 poste comprenant 9 leçons hebdomadaires au sein du cercle scolaire primaire de Haute-Sorne;
- 1 poste comprenant 10 leçons hebdomadaires au sein du cercle scolaire primaire de La Réselle;
- 1 poste comprenant 7 leçons hebdomadaires au sein du cercle scolaire primaire de Montchaibeux.

Profil : MAES (Master en enseignement spécialisé) ou titre jugé équivalent.

Fonction de référence et classe de traitement : Enseignant-e primaire spécialisé-e/Classe 16.

Entrée en fonction : 1^{er} août 2019.

Renseignements : peuvent être obtenus auprès de M^{me} Edith Mateille, responsable de la section pédagogie spécialisée (032 420 54 36).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire, un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles sont adressées, par écrit, en précisant le nombre exact de leçons et le cercle scolaire souhaités, avec la mention « Postulation soutien ambulatoire EP », au Service de l'enseignement, section pédagogie spécialisée, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont **jusqu'au 5 avril 2019**.

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA
OFFICE DES SPORTS



Ville de Porrentruy
assoies sa Suisse romande

centre sportif
porrentruy

La Commission de gestion du Centre sportif de Porrentruy met au concours le poste de :

Responsable du Centre sportif de Porrentruy à 100 %

Mission : assurer le fonctionnement et l'entretien des installations du Centre sportif de Porrentruy, à savoir la piscine couverte et cinq salles de sport tant par une participation à la réalisation des tâches, y compris la

surveillance des bassins, que par la gestion de l'équipe, l'organisation du travail et le suivi administratif.

Profil: CFC d'agent d'exploitation ou domaine lié au bâtiment ou formation et expérience jugées équivalentes. Expérience de 2 à 4 ans dans la gestion d'équipe. Brevet de sauvetage Pool+. Le brevet de sauvetage Pool Pro est un atout. Permis de conduire de catégorie B au minimum. Compétences et expérience souhaitées en tant que garde-bain et dans l'entretien d'installations techniques. Expérience dans l'entretien d'installations technique. Disposé à travailler selon des horaires irréguliers (soirées, weekends et jours fériés). Aptitudes de gestion, d'organisation, d'autonomie et sens des responsabilités. Capacité d'analyse et de formulation de propositions. Sens aigu de la disponibilité, de la serviabilité, de la communication et de l'esprit d'équipe.

Fonction de référence et classe de traitement: agent-e d'exploitation bâtiments IV/Classe 10.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2019.

Lieu de travail: Porrentruy.

Renseignements: peuvent être obtenus auprès de M. Vincent Pilloud, président de la Commission de gestion du Centre sportif de Porrentruy, case postale 1471, 2900 Porrentruy, tél. 032 420 34 50, courriel: vincent.pilloud@jura.ch.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Responsable du Centre sportif de Porrentruy », jusqu'au 29 mars 2019.

www.jura.ch/emplois



Suite au départ en retraite de la titulaire, la **commune mixte de Fontenais** met au concours le poste de

Collaborateur(trice) administratif(ive)

Missions principales:

(détail à consulter dans le cahier des charges)

- Gestion du Contrôle des habitants
- Gestion des valeurs officielles et du cadastre
- Préposée à l'agence AVS
- Gestion des votations/élections
- Gestion des cimetières
- Administration courante, réception au guichet et au téléphone

Profils requis:

- CFC d'employé de commerce exigé avec expérience professionnelle en administration. Formateur reconnu pour les apprentis serait un avantage
- Maîtrise indispensable des outils informatiques
- Aptitude à travailler de manière indépendante, faire preuve de capacité d'initiative et de synthèse

- Aptitude à travailler en équipe avec les membres de l'administration et du Conseil communal
- Faire preuve d'entregent et de discrétion
- Flexibilité dans les horaires

Taux d'occupation: 70 %.

Entrée en fonction: 1^{er} juillet 2019 ou à convenir.

Traitement: selon l'échelle des traitements en vigueur et prestations correspondant au statut du personnel communal.

Le cahier des charges est à consulter à l'administration ou sur le site internet de la commune www.fontenais.ch et tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de l'administration communale.

Les postulations accompagnées des documents usuels, sont à adresser sous pli fermé au Conseil communal, case postale 92, 2902 Fontenais avec la mention « Postulation » jusqu'au 31 mars 2019, le timbre postal faisant foi.

Conseil communal

Fontenais, mars 2019

Marchés publics

Appel d'offres

1. Pouvoir adjudicateur

1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur

Service demandeur / Entité adjudicatrice:

Police cantonale jurassienne

Service organisateur/Entité organisatrice:

Police cantonale jurassienne, à l'attention de Damien Scheder, Les Prés-Roses 1, 2800 Delémont, Suisse,
E-mail: damien.scheder@jura.ch

1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante

Police cantonale jurassienne, à l'attention de Damien Scheder, Les Prés-Roses 1, 2800 Delémont, Suisse,
E-mail: damien.scheder@jura.ch

1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit

29.03.2019

Remarques: L'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone.

1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres

Date: 23.04.2019 **Heure:** 09:00, **Délais spécifiques et exigences formelles:** Seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération. Les offres arrivées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication.

1.5 Date de l'ouverture des offres:

23.04.2019, **Heure:** 09:00, **Lieu:** Delémont

1.6 Genre de pouvoir adjudicateur

Canton

1.7 Mode de procédure choisi

Procédure ouverte

1.8 Genre de marché

Marché de fournitures

1.9 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux

Oui

2. Objet du marché

- 2.1 Genre du marché de fournitures**
Achat
- 2.2 Titre du projet du marché**
Acquisition d'un système d'optimisation des postes de travail opérateurs-trices à la centrale d'urgence de la police cantonale jurassienne avec gestion de flux vidéo soumis à des scénarii d'affichages
- 2.3 Référence / numéro de projet**
POC_11.3_2019
- 2.4 Marché divisé en lots?**
Non
- 2.5 Vocabulaire commun des marchés publics**
CPV: 35000000 - Équipement de sécurité, de lutte contre l'incendie, de police et de défense
- 2.6 Description détaillée des produits**
Dispositif permettant la gestion de différents flux vidéo (mur d'images/KVM) dans le but d'optimiser le travail des agents œuvrant dans le central d'engagement et de télécommunication de la police cantonale jurassienne.
Flux principaux provenant de la surveillance de l'autoroute A16.
- 2.7 Lieu de la fourniture**
Delémont
- 2.8 Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique**
Début: 01.06.2019, Fin: 31.08.2019
Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction:
Non
- 2.9 Options**
Non
- 2.10 Critères d'adjudication**
Conformément aux critères cités dans les documents
- 2.11 Des variantes sont-elles admises?**
Oui
- 2.12 Des offres partielles sont-elles admises?**
Non
- 2.13 Délai de livraison**
Début 12.08.2019 et fin 23.08.2019

3. Conditions

- 3.1 Conditions générales de participation**
Selon l'art. 34, alinéa 1 de l'Ordonnance, ne seront retenues que les offres émanant de soumissionnaires qui respectent les usages locaux et paient les charges sociales conventionnelles. Si l'appel d'offres est soumis à l'OMC, tous les soumissionnaires établis en Suisse ou dans un Etat signataire de l'accord OMC sur les marchés publics qui offre la réciprocité aux entreprises suisses peuvent participer. Dans le cas contraire, seuls les soumissionnaires établis en Suisse peuvent participer.
- 3.2 Cautions / garanties**
Selon l'art. 21, alinéa 2 de la Loi cantonale sur les marchés publics.
- 3.5 Communauté de soumissionnaires**
Admises selon l'art. 40 de l'Ordonnance. Tous les membres doivent respecter les conditions.
- 3.6 Sous-traitance**
Admis selon art. 41 de l'Ordonnance concernant l'adjudication des marchés publics.
- 3.7 Critères d'aptitude**
Conformément aux critères cités dans les documents

3.8 Justificatifs requis

Conformément aux justificatifs requis dans les documents

3.9 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres

Prix: aucun

Conditions de paiement: Aucun émolument de participation n'est requis

3.10 Langues acceptées pour les offres

Français

3.11 Validité de l'offre

6 mois à partir de la date limite d'envoi

3.12 Obtention du dossier d'appel d'offres

à l'adresse suivante:

Police cantonale jurassienne, à l'attention de Philippe Hanser, Les Prés-Roses 1, 2800 Delémont, Suisse,
E-mail: philippe.hanser@jura.ch

Dossier disponible à partir du:

13.03.2019 jusqu'au 23.04.2019

Langues du dossier d'appel d'offres: Français

Autres informations pour l'obtention du dossier

d'appel d'offres: L'inscription sur www.simap.ch n'équivaut pas à une inscription officielle ou à une demande de dossier.

4. Autres informations**4.3 Négociations**

Les négociations sur les prix, les remises de prix et les prestations sont interdites.

4.7 Indication des voies de recours

Selon l'art. 62 de l'Ordonnance, le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

Divers

Syndicat pour l'assainissement des eaux de Delémont et environs (SEDE)

Assemblée des délégués du SEDE, mercredi 3 avril 2019, à 19 h 30, Hôtel de Ville Delémont (salle du Conseil de Ville 2^e étage)

Proposition d'ordre du jour:

1. Ouverture, salutations
2. Procès-verbal de l'assemblée du 13 février 2019
3. Communications
4. Micropolluants:
 - a) choix des façades, bois ou métal, présentation, discussion, décision
 - b) information, suite de la procédure
5. Protection contre les crues:
 - a) présentation du projet d'ouvrage
 - b) information, suite de la procédure
6. Comptes d'exploitation et d'investissements 2018, présentation, discussion, décision
7. Divers

Soyhières, le 13 mars 2019

